

France 2030 : un appel à manifestation d'intérêt pour former aux métiers d'avenir

13 Janvier 2022



© Pexels

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, le gouvernement vient de lancer un AMI visant à adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins en compétences des filières stratégiques.

Évaluer les **besoins en compétences** des filières soutenues par l'État et adapter l'**appareil de formation initiale et continue** aux métiers qui vont émerger ou s'avèrent déjà en tension : c'est l'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le gouvernement le 16 décembre 2021. Cette opération s'inscrit dans le cadre du **plan d'investissement France 2030** présenté par Emmanuel Macron, le 12 octobre 2021. « Les talents » seront « une des conditions de réussite » de ce plan avait alors indiqué le chef de l'État. Et pour atteindre les dix objectifs fixés à l'horizon 2030, 2,5 milliards d'euros seront alloués au développement des compétences sur les 34 milliards d'euros mobilisés sur cinq ans pour soutenir l'innovation et la croissance tout en accompagnant les transitions écologiques et numériques.

Anticipation des besoins et adaptation des formations

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Caisse des dépôts et consignations se décline en deux catégories. Il s'agit d'une part d'**accompagner des diagnostics permettant d'anticiper les besoins en compétences dans différents secteurs jugés prioritaires** puis, lorsque ce travail de prospective a été réalisé, de **soutenir le développement d'offres de formation initiale et continue innovantes** répondant à ces enjeux.

Des consortiums associant différents acteurs

Les candidats sont invités à s'organiser **en consortiums** associant des employeurs – ou leurs représentants -, des organismes de formation ou d'accompagnement et des donneurs d'ordre publics. Pour soumettre leurs projets, ils pourront s'appuyer sur les cahiers des charges de programmes de soutien déjà existants tels que les **Campus des métiers et qualifications d'excellence**, les **Initiatives d'excellence en formations innovantes (Idéfi)**, les **appels à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes (IFPAI)**, etc.

D'autres formats de candidature restent possibles à condition de respecter certains critères : réponses à des besoins identifiés, ambition d'excellence reposant sur des indicateurs de suivi et d'impacts cohérents, approche innovante dans l'objectif visé et les modalités de mise en œuvre, modèle économique permettant de poursuivre les actions de formation au-delà de France 2030, etc.

Des objectifs et des budgets déclinés par secteurs

Les projets sélectionnés devront répondre aux besoins en compétences des **secteurs d'activités identifiés comme prioritaires** dont la liste, régulièrement mise à jour, figure sur le site du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Le détail des diagnostics réalisés, des objectifs visés et des enveloppes allouées sont précisées pour chacun d'entre eux. Les premières candidatures sont attendues d'ici au 24 février 2022. Une deuxième vague de sélection est d'ores et déjà programmée avec pour date butoir le 5 juillet 2022. Pour les prestataires souhaitant en savoir plus sur cet appel à manifestation d'intérêt, un webinaire d'information sera organisé le 17 janvier à 9h30 (inscription sur le site de l'ANR).

Pour aller plus loin :

[L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers de demain »](#) ^[1] sur le site l'Agence nationale de la recherche

[Le détail des objectifs par secteurs d'activité](#) ^[2] sur le site du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) (en date du 6 janvier 2022)

Estelle Durand ([Centre info](#)) ^[3] pour Défi métiers)

Tags : [France 2030](#) ^[4] | [plan de relance](#) ^[5] | [innovation](#) ^[6] | [compétences](#) ^[7]

